

Consultation - Message sur la promotion économique pour les années 2028 à 2031

Monsieur le président,

Nous avons pris connaissance des informations transmises dans le cadre de la consultation relative au message sur la promotion économique 2028–2031 et nous vous remercions de l'opportunité qui nous est offerte de nous exprimer sur ces éléments.

De manière générale, notre Conseil salue l'intention du Conseil fédéral de maintenir une politique de promotion économique cohérente et structurée, dans un contexte marqué par des incertitudes géopolitiques et économiques croissantes (guerres, droits de douane, appréciation du franc). Il partage l'analyse selon laquelle la pérennité économique de la Suisse repose sur un environnement favorable à l'innovation, sur des PME performantes et sur une collaboration étroite entre la Confédération, les cantons et les acteurs économiques.

À la lumière des informations soumises à appréciation, nous tenons à mettre en avant les points suivants.

Notre Conseil soutient le développement de la cyberadministration, en particulier le renforcement du portail EasyGov et sa transformation vers un guichet unique national performant, contribuant à simplifier durablement les interactions entre les entreprises et les autorités. Il en va de la maturité digitale, et dans un sens plus large, de la compétitivité de notre pays. Dans ce contexte, il est essentiel que la gouvernance du projet garantisse une implication réelle et équilibrée des cantons, en particulier dans le cadre de l'Administration numérique suisse.

Il apparaît clairement que les éléments en lien avec la NPR doivent fondamentalement être revus à la lumière des décisions parlementaires. Notre Conseil tient à souligner l'importance du maintien de l'outil de politique régionale, essentiel en matière de soutien à des projets collaboratifs touchant tant les acteurs industriels que ceux du tourisme. Les programmes cantonaux et intercantonaux, y compris ceux actifs au niveau des systèmes régionaux d'innovation, sont précieux et ont démontré leur effet démultiplicateur des impulsions dans les régions. Notre Conseil souhaite donc vivement que la Confédération affirme sa volonté de poursuivre sa collaboration avec les Cantons dans le cadre de la NPR au-delà de 2031 afin de pouvoir renforcer l'économie des régions, en particulier les PME industrielles exportatrices qui doivent constamment faire face à des enjeux de compétitivité.

Les éléments en lien avec la politique du tourisme sont également à adapter à la lumière des décisions parlementaires. Ainsi la priorisation des moyens devrait être amenée à être moins restrictive et veiller à déployer ses effets sur l'ensemble du territoire national.

Notre Conseil soutient le maintien des moyens alloués à la promotion des exportations et de la place économique suisse, et relève positivement la volonté de renforcer l'efficacité et le ciblage des actions. Nous profitons ici de relever que les liens de collaboration entre le Canton de Neuchâtel et Switzerland Global Enterprise se sont intensifiés au cours des dernières années, et plus particulièrement au cours des derniers mois : nous pensons aux soutiens conjoncturels octroyés aux entreprises neuchâteloises pour les appuyer dans leurs démarches de diversification géographique, une mesure menée en étroite coopération avec S-GE. Par ailleurs, une enquête effectuée en avril 2024 par le service cantonal de l'économie a permis d'observer que les prestations de S-GE étaient bien connues du public cible et qu'elles donnaient satisfaction.

Concernant les opportunités d'amélioration, nous pouvons soulever l'importance que S-GE se dote des meilleures pratiques en termes de développement économique. Ainsi, l'adoption de l'intelligence artificielle pourrait être pertinente non seulement pour identifier des prospects étrangers (sur la dimension Invest) mais également pour opérer du profilage avancé d'entreprises, ce qui permettrait de faire du matchmaking qualifié entre entreprises suisses et étrangères (dimension Export). Il s'agit-là d'une pratique observée auprès de quelques autres agences de promotion économique européennes et qui semble particulièrement novatrice. Nous invitons S-GE à privilégier des entreprises suisses et à valoriser les compétences nationales dans ce domaine stratégique.

Au vu de sa nature industrielle et exportatrice, Neuchâtel conçoit S-GE comme un partenaire essentiel pour le rayonnement du canton. Au cours des prochaines années, il est ainsi prépondérant que l'organe remplisse sa mission en représentant à l'étranger les intérêts et spécificités propres de notre région, tant pour la dynamique d'attraction d'investissements étrangers que pour la promotion des exportations.

Dans un environnement international très concurrentiel et un contexte géopolitique fortement instable, il nous semble également clé que le Conseil fédéral, de concert avec les cantons et S-GE, mène une politique proactive pour la rétention des entreprises internationales. En effet, durant de nombreuses années et grâce notamment à des outils de promotions économiques fiscaux offensifs, la Suisse a pu attirer un grand nombre d'entreprises étrangères pourvoyeuses d'emplois qualifiés et de diversification économique. Or, ces outils sont fragilisés par des réformes internationales et des pressions sur la Suisse. Ces entreprises pourraient quitter la Suisse et il devient de plus en plus difficile d'en attirer de nouvelles. Le maintien voire le développement de conditions-cadre attractives et compétitives est ainsi crucial pour assurer le maintien d'un tissu industriel prospère et vivace dans les années à venir. Notre Conseil appelle ainsi le Conseil fédéral, à l'instar de la démarche qu'il a initiée sur les sciences de la vie¹, à organiser un groupe de travail plus vaste sur les conditions-cadre et le maintien de la compétitivité industrielle pour la Suisse pour les années à venir. Comptant pour plus de 17% de l'excédent commercial suisse et avec une part de 46% de son PIB provenant du secteur manufacturier, le Canton de Neuchâtel se tient volontiers à disposition du Conseil fédéral pour participer à ces réflexions.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous transmettons, Monsieur le président, nos salutations les meilleures.

Neuchâtel, le 18 mai 2026

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND

¹ https://www.bag.admin.ch/fr/newsb/DdskwDuvo1-SY2_HfdwtU